



**E. Motifs admis selon la LPrPNP**

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Les arbres sont secs sur pied:

**F. Préavis du service des espaces publics**

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

**G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité**

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

**H. Compensation prévue**

- Nouvelle plantation : 2 arbres majeurs d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

**I. Affichage au pilier public**

Date d'affichage au pilier public : du 26.07.2024 au 24.08.2024

**J. Remarque(s) éventuelle(s)**

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 15.07.2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 15.07.2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 15.07.2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



**Parcelle DP 339, Rue du Grammont**  
Demande d'abattage

Echelle : 1:250  
Coordonnées : 2'557'983 / 1'143'510  
Date d'impression : 08.07.2024

Parcelle DP 339, Rue du Grammont, Liriodendron tulipifera



No 1



No 2